



**Centre d'Accueil Spécialisé  
FORCALQUIER - MANE**

**Foyer de Vie  
Foyer d'Accueil Médicalisé  
Maison d'Accueil Spécialisée  
Service d'Accompagnement Médico-Social pour  
Adultes Handicapés SAMSAH  
*Internat - Externat*  
*Placement Familial Spécialisé*  
*Maintien à Domicile*  
*Accueil Temporaire***

# Centre d'Accueil Spécialisé

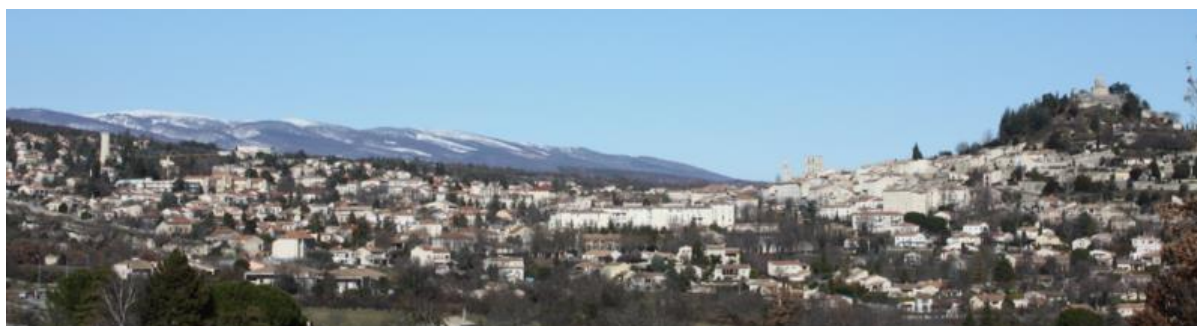
## Forcalquier-Mane

### LIVRET

### D'ACCUEIL

## Foyer d'Accueil Médicalisé

## Saint Joseph



**CENTRE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ** – 1 Chemin de la Bugade - 04300 FORCALQUIER  
*Tél. 04 92 70 73 00 – Fax. 04 92 70 73 01*  
Site : <http://www.esms-cas-04.fr> - Contact Mèl : [contact@cas-forcalquier.fr](mailto:contact@cas-forcalquier.fr)



# SOMMAIRE

Votre établissement à Forcalquier-Mane .....	4
Formalités Administratives.....	6
Accueil.....	8
Accompagnement et Santé .....	10
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE – Saint Joseph Mane .....	11
Accès.....	16

# Votre établissement à Forcalquier-Mane

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre d'Accueil Spécialisé de Forcalquier-Mane, "le C.A.S. de Forcalquier".

Ce groupement de lieux de vie, de soins et d'hébergement est une structure médico-sociale publique autonome administrée par un Conseil d'Administration présidé par un représentant du département des Alpes de Haute Provence.

L'établissement accompagne à titre permanent ou temporaire, sur site, à domicile ou dans des familles d'accueil des personnes adultes en situation de handicap, orientées par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Foyer de Vie (FV)
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Les équipes médicales, soignantes, éducatives, administratives et logistiques de l'établissement s'engagent à vous offrir un accompagnement adapté ainsi que des prestations de qualité qui rendront, nous l'espérons, votre vie quotidienne la plus agréable possible dans le respect des droits définis par la charte des droits et des libertés de la personne accueillie qui est annexée au livret d'accueil.

Ce livret d'accueil, conçu pour faciliter vos démarches, vous informe du fonctionnement de la structure. Les différentes équipes sont disponibles pour répondre à vos questions.

Le Centre d'Accueil Spécialisé de Forcalquier-Mane propose un accueil diversifié :

## **Sur le site de Forcalquier :**

- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés : 10 places.
- Foyer de Vie : 75 places dont 2 places en accueil temporaire.
- Foyer d'Accueil Médicalisé (à Forcalquier) : 15 places dont 1 place en accueil temporaire.
- Maison d'Accueil Spécialisée : 50 places dont 2 places en accueil temporaire.

## **Sur le site de Mane**

- Foyer d'Accueil Médicalisé (à Mane) : 35 places.

# L'établissement : Présentation générale

## Histoire-Géo

### Site de Forcalquier

À mi-chemin entre les Alpes et la Méditerranée, au point de contact de la culture de l'olivier et de la civilisation montagnarde, le Pays de Forcalquier est le cœur de la Provence. Il réunit et concentre toute la variété de paysages et 4 reines.

1968... 1969... L'État providence se construit et la notion de Service Public se propage ; union sacrée autour du rêve d'une vie meilleure pour tous.

Rien d'étonnant alors, que sur ces terres, au Pays de Forcalquier, s'installe un Établissement Public destiné à accueillir des personnes en situation de handicap. Un Institut Médico-Pédagogique et Professionnel (IMPP) voit donc le jour. Il accueille dès janvier 1970 de jeunes garçons, déficients intellectuels légers et moyens.

Dès la fin des années 70, l'établissement réoriente son activité vers l'accueil de personnes adultes en situation de handicap. C'est de cette mutation que naît l'établissement actuel. Il est l'aboutissement – provisoire – des évolutions successives de la législation, de la réglementation et de l'émergence d'une réponse adaptée aux besoins réels des personnes concernées. L'établissement propose une grande variété de modalités d'intervention.

### Site de Mane

Bâti en 1710 par Joseph-Henri De Forbin Janson, seigneur de Mane, de Villelaure, de Limans, l'hospice de Mane est devenu Maison de retraite en 1969.

En 2004, il est rattaché au Centre Hospitalier de Manosque.

En 2015, il est transformé en FAM et rattaché au CAS de Forcalquier.

# Formalités Administratives

## Dossier administratif et médical

### Où le retirer ?

- Directement à l'accueil (04.92.70.73.00).
- Par courrier (CAS FORCALQUIER-MANE – 1, Chemin de la Bugade - 04300 FORCALQUIER).
- Par téléchargement sur le site internet <http://www.esms-cas-04.fr> dans l'onglet "qui sommes-nous ? / présentation de l'établissement".

Ce dossier recueille des informations administratives, liées au handicap (histoire de vie) et médicales.

Une commission technique examinera ce dossier et donnera un avis qui vous sera transmis, vous serez alors placé(e) sur une liste d'attente en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

**L'admission est prononcée par le directeur.**

## Tarifs et Facturation

### Hébergement et soins courants

La tarification de l'accueil est déterminée :

- Par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.  
Une partie des frais d'hébergement et d'entretien est à votre charge. Cette contribution est déterminée par la Commission d'admission à l'aide sociale du département. Vous devrez remplir impérativement un dossier d'aide sociale auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de votre domicile de secours. Ces démarches sont complexes, nous pouvons vous aider à les accomplir.  
La contribution aux frais d'hébergement et d'entretien est calculée en fonction de vos ressources et plafonnée afin que vous conserviez à votre disposition un minimum de moyens financiers équivalant à 10 % de vos ressources si vous êtes hébergé en pension complète.  
Toutefois ce reste à vivre ne peut être inférieur à 30 % du montant mensuel de l'allocation pour adulte handicapé (AAH).
- Par l'Assurance-maladie de manière forfaitaire pour l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux ;

### **Soins particuliers et hospitalisation**

- Certains soins médicaux (n'étant pas en lien avec la pathologie pour laquelle vous avez été admis) peuvent occasionner des frais à votre charge ou à celle de votre mutuelle.
- En cas d'hospitalisation, votre séjour au FAM est interrompu, l'établissement réserve votre place jusqu'à votre retour.
  - Les frais d'hospitalisation sont dus à l'hôpital suivant les règles qui le régissent.
  - Le forfait hospitalier est à votre charge ou à celle de votre mutuelle.

# Accueil

Dès votre arrivée, le chef de service vous accueillera (ou une personne déléguée) et restera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre journée d'accueil.

En complément du livret d'accueil, un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement vous seront remis. Ils seront signés conjointement par vous-même et/ou votre représentant légal, et le directeur de l'établissement.

Afin de compléter le dossier administratif, une liste des documents à fournir (attestation CPAM, carte mutuelle, ...) vous sera remise par le bureau des entrées.

L'assistante de service social de l'établissement est également à votre disposition. Elle vous aidera à faire valoir des prestations auxquelles vous pouvez avoir droit.

## Informations

### Transport

Vous n'êtes pas éligible au transport effectué par l'établissement, néanmoins, lorsque cela est possible, nous vous incluons dans le dispositif du transport institutionnel.

### Hébergement

Nous connaissons l'importance des liens familiaux, en parallèle des 35 jours de sortie autorisés, nous mettons à disposition des familles des logements afin de vous permettre de passer quelques jours avec vos proches.

### L'assurance

Une attestation d'assurance responsabilité civile est à délivrer chaque année, elle couvrira le champ de responsabilité délictuelle pour les dommages dont vous pourriez être la cause. L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

### Les dépôts de valeur



Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels. Toutefois, vous êtes invité à ne pas garder de sommes d'argent importantes ou objets de valeur dans votre chambre.

L'établissement ne dispose pas de coffre et ne peut en accepter en dépôt.

En tout état de cause, l'établissement ne peut, être tenu responsable du vol, de



la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs non déposés. Dans cet esprit, l'établissement ne peut être également tenu responsable de la perte d'objets tels que lunettes, prothèses, etc...

### **Argent personnel**

L'Association "Loisirs-CAS", association Loi 1901 à but non lucratif, tiendra à votre disposition, si vous le souhaitez, votre argent personnel qui vous permettra de participer pleinement à des sorties. L'association Loisirs-CAS rendra des comptes à vous ou à votre tuteur.

### **La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données médicales sont protégées par le secret médical. Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble du personnel. La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et règlements en vigueur. *" Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement."* Article 38 de la loi précitée.

### **Démocratie quotidienne**

#### **Le Conseil de la Vie Sociale (article L 311-6 du CASF)**

Il est un lieu privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille. Il est composé de l'ensemble des résidents et de l'équipe pluridisciplinaire. Il est ouvert aux représentants des usagers.

Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'unité ou de l'établissement. Il se réunit une fois par semaine et le compte rendu de séance est communiqué aux résidents.

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Ainsi un recueil de votre satisfaction peut être effectué ponctuellement, par le biais d'un questionnaire.

# Accompagnement et Santé

## Le personnel de l'établissement

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à un accompagnement global et adapté à vos besoins.

Les compétences de chacun sont mises à votre service dans le but d'assurer des prestations de qualité. L'accueil, l'hôtellerie, la compensation du handicap, les soins d'hygiène et de santé, les activités d'animation sont une préoccupation quotidienne des personnels.

Le personnel diplômé et qualifié, suit régulièrement des formations selon un plan de formation établi et validé par le Comité Technique de l'Établissement. Sur demande l'organigramme de l'établissement peut vous être remis.

## L'accompagnement et les soins

C'est sous la responsabilité du Chef de Service que le personnel pourra, à travers diverses activités et autres sorties, vous aider à maintenir votre vie sociale et culturelle et à exploiter vos potentialités.

Le suivi médical et les soins sont effectués par votre médecin traitant et des infirmières de l'établissement.

Le libre choix du médecin traitant vous est garanti dans le cadre des modalités réglementaires en vigueur.

L'établissement dispose d'une infirmerie qui gère les traitements médicaux. Les pharmacies de ville préparent les piluliers des résidents sur ordonnance.

Nous vous inviterons à souscrire une mutuelle complémentaire. Vous pourrez être conseillé par l'assistante sociale de l'établissement pour le choix d'une mutuelle.

Tous les soins relatifs aux handicaps et à une affection longue durée sont pris en charge par l'établissement ; de même que l'intervention des services paramédicaux de l'établissement (Diététicienne, Psychologue, Ergothérapeute, Psychomotricienne...)

L'équipe médicale et paramédicale répondra aux questions sur votre état de santé.

# FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE – Saint Joseph Mane

Tél. 04 92 75 04 21

Contact mèl : [famsaintjoseph@cas-forcalquier.fr](mailto:famsaintjoseph@cas-forcalquier.fr)

## Séjour & Vie quotidienne

### Mission

La mission du FAM est de proposer aux personnes résidentes, dans une réalité collective, un accompagnement individualisé adapté à leur potentiel. Un suivi médical et un accompagnement social constituent l'objectif de cette structure.

Le langage MAKATON®, son apprentissage et son utilisation dans tous les temps et les gestes de votre vie sont un axe fort, un travail.

Vous parlerez, vous lirez, vous penserez MAKATON®.

### Le bâtiment

Le Foyer d'Accueil Médicalisé est situé au cœur du village ce qui rend accessibles les commerces et activités du village (bar, tabac, marché, boulodrome...).

Le Foyer d'Accueil Médicalisé jouxte un bâtiment historique qui accueille une "maison médicale" et une pharmacie.

Le bâtiment se décline en 3 niveaux :

1. accueil et service logistique
2. hébergement, salle à manger, salle d'activités, services médico-éducatifs
3. hébergement, salle d'activités

L'établissement est ouvert sur une terrasse et un grand parc arboré.



## Votre chambre

Vous serez accueilli(e) dans une chambre individuelle ou double et meublée. Dans la mesure du possible vous pourrez en personnaliser l'aménagement.



## Les espaces collectifs

**Une salle de vie**, espace de rencontre, est aussi lieu d'animation et de convivialité pour participer aux différentes activités quotidiennes ou festives.

**Deux salles à manger** vous offre un espace de restauration convivial.

**Une salle de bain** collective ainsi que des toilettes collectives sont à disposition sur les deux niveaux de la résidence.

## Les repas

Les repas sont pris en commun, c'est également un temps important de partage. L'aide à la prise du repas sera adaptée à votre niveau d'autonomie.

Nous prenons grand soin de votre équilibre nutritionnel, il est indispensable à votre santé. Vous mangerez "plaisir et qualité".

La Cuisine Centrale (Unité Centrale de Production Alimentaire - UCPA) et la Diététicienne travaillent ensemble à satisfaire votre santé et votre palais. Ils élaborent des menus équilibrés en privilégiant des produits de saisons. Des objectifs diététiques réalistes seront définis pour vous et avec vous. C'est pourquoi l'établissement tend à développer, autant que possible, des recettes culinaires adaptées à tous en essayant de ne priver personne.



Des repas à thèmes sont organisés.

Une commission des repas vous permet d'exprimer souhaits et remarques. Vous remplirez avec la Diététicienne des fiches de satisfaction. Elles seront analysées et l'établissement s'efforcera d'ajuster ces pratiques.

Le repas du midi est servi dans les salles à manger ou, à la belle saison, dehors en terrasse sous le tilleul, celui du soir est sous forme de self dans un des deux réfectoires.

Les personnes fatiguées ou malades se verront proposer un service en chambre.

Toute l'année, une collation est offerte dans l'après-midi et le soir avant le coucher.





Les menus hebdomadaires sont affichés dans l'établissement. Un repas convivial avec quelques résidents est organisé deux fois par semaine ainsi qu'un repas à thème pour tous une fois par mois.



Le petit déjeuner est pris collectivement au réfectoire, chacun se sert, ou bénéficie d'un accompagnement au service ainsi qu'une aide au repas si nécessaire. Le petit déjeuner est organisé de 8h à 9h30.

## Horaires au quotidien

Les repas sont servis aux horaires suivants (hors week-ends et jours fériés) et peuvent être adaptés selon le besoin du résident (avant 8 heures selon les besoins du résident) :

- Petit déjeuner : à partir de 8 heures
- Déjeuner : à partir de 12h
- Collation : à partir de 15h30
- Dîner : à partir de 19h

Vous pourrez inviter, copains, copines et famille, il faudra nous prévenir à l'avance (72h). Le prix du repas est à demander auprès de l'économat.



## Linge

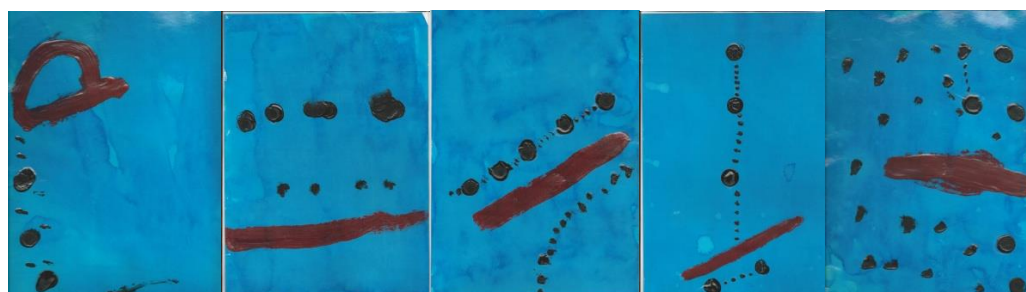
Le linge personnel, marqué à votre nom, peut être nettoyé, si vous le souhaitez, au sein du service blanchisserie. Cette prestation est gratuite.

## Activités d'animation et de convivialité

Le lundi matin, c'est la rencontre du lundi (10h30/11h30) qui est le Conseil de Vie Sociale hebdomadaire, à laquelle peuvent être présents tous les usagers du F.A.M (résidents, personnels et familles).



Activités sensorielles	Activités manuelles	Vie sociale
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobilisations</li><li>- Piscine</li><li>- Balnéothérapie</li><li>- Atelier musique et conte...</li><li>- Activité corporelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ateliers créatifs et artistiques</li><li>- Pâtisserie</li><li>- Arts plastiques</li><li>- Jardinage</li><li>- Photos...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Festivités locales</li><li>- Equitation, calèche</li><li>- Sorties adaptées, Joëlette, fauteuil ski</li></ul>



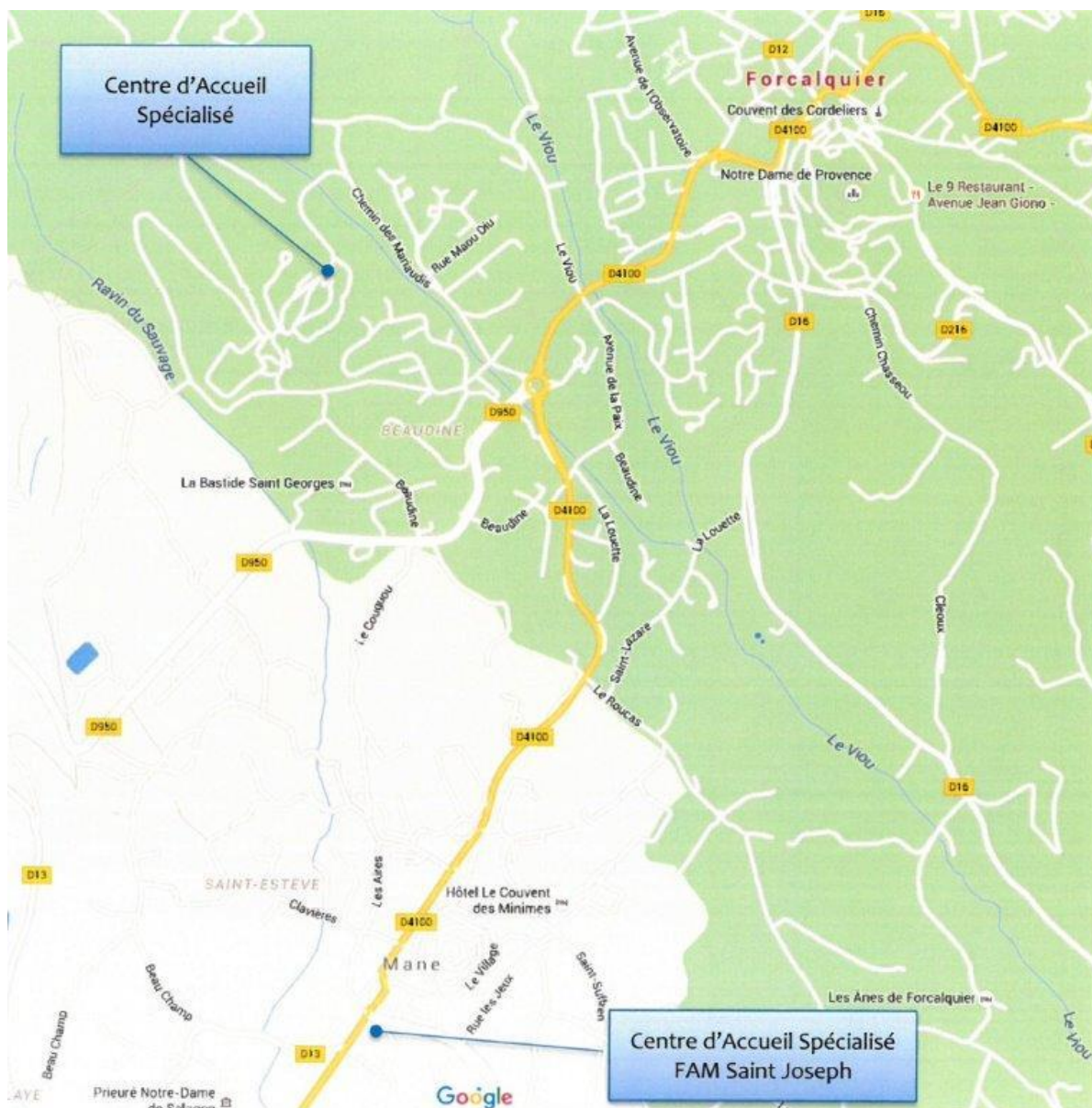
L'accompagnement proposé vise à promouvoir l'autonomie individuelle, sociale et citoyenne des résidents. La qualité de vie est au cœur des préoccupations de chacun. La publication du "caneton de Mane" rend compte du quotidien et de l'exceptionnel de l'institution.

# Accès

## L'accès au FAM de Mane.

Le village de Mane est placé au centre du carrefour de l'axe Avignon (92 km à l'ouest) / Forcalquier – Digne (61km à l'est) sur la RD 4100 avec la route de Manosque (à 20km au sud) la RD13. Il est situé à 2 km au sud de Forcalquier.

Un bus des Lignes Express Régionales (LER) en assure la liaison quotidienne avec Avignon-Digne et Manosque.



## Ouverture du Secrétariat

Site de Forcalquier du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 : Tél. : 04.92.70.73.00